

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le seize décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le dix décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE - J. FERNANDES - G. CABESSUT - D. NADALIN - M. PORTES - M. F. SAURIN - A. LEGRAND - T. MARTY - L. COMBE - N. DEYSSON - R. BERINGUIER - G. ESTAMPE - A. M. FERNEKESS - N. REY - D. HENRY - M. CAMP

Absents excusés : L. BONHOMME - Ph. BOUCHE - M.B. PANASSIE

Absents : A. MASSOT - R.M. URRIOLABEITIA - V. RICCI - B. DE SOUSA - C. ECHARDOUR - D. MALHAIRE

Procuration de L. BONHOMME à Ch. FAURIE
Procuration de Ph. BOUCHE à A. LEGRAND
Procuration de M.B. PANASSIE à D. NADALIN

Secrétaire de séance : Madame Maryse CAMP a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2013 est approuvé.

INFORMATION SUR DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Christian FAURIE

Depuis le dernier Conseil Municipal, les décisions suivantes ont été prises par le Maire de Bouloc en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 Mars 2008.

Référence	Objet	Attributaire	Montant
2013 / 07	Contrat de maîtrise d'œuvre 8 ^{ème} modification du P.L.U.	Cabinet ADRET	3.827,20 € T.T.C.
2013 / 08	Contrat de maîtrise d'œuvre 1 ^{ère} révision allégée du P.L.U.	Cabinet ADRET	2.392,00 € T.T.C.
2013 / 09	Acquisition photocopieur Ecole élémentaire	Société KONIKA MINOLTA	4.164,42 € T.T.C.

COMMISSION « FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

REVALORISATION DU LOYER DU LOCAL PROFESSIONNEL DE LA POSTE AU 1^{ER} JANVIER 2014

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition au mois de Mai 2012 de l'immeuble de la Poste composé d'une part d'un local professionnel occupé par le Bureau de poste et d'autre part d'un logement d'une superficie de 121 m² et d'un garage de 35 m².

Concernant le local professionnel, Monsieur PORTES indique que, comme mentionné dans le bail commercial, le loyer est révisé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année et payable trimestriellement.

Monsieur PORTES rappelle que le premier loyer fixé pour l'année 2012 fait référence à l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2010 à savoir 1508.

Il rappelle enfin que pour 2013 le loyer portait sur un montant annuel de 5.426,50 € auquel s'ajoute 590,68 € de charges annuelles. Il est donc nécessaire de procéder à la revalorisation du loyer et des charges selon l'indice du coût de la construction du 1er trimestre 2012.

Monsieur PORTES propose donc de fixer le montant du loyer annuel du local professionnel de la Poste à 5.646,49 € auquel il faut ajouter les charges annuelles d'un montant de 614,63 € à partir du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

REVALORISATION DU LOYER DU LOGEMENT DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE AU 1^{ER} JANVIER 2014

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition au mois de Mai 2012 de l'immeuble de la Poste composé d'une part d'un local professionnel occupé par le Bureau de poste et d'autre part d'un logement d'une superficie de 121 m² et d'un garage de 35 m².

Concernant le logement, Monsieur PORTES indique que, comme mentionné dans le bail, le loyer doit être révisé chaque année à la date anniversaire de celui-ci.

Monsieur PORTES rappelle que pour 2013 le loyer portait sur un montant de 750 € hors charges. Il est donc nécessaire de procéder à la revalorisation du loyer selon l'indice de référence des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre 2013 qui s'élève à 124,66.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal de revaloriser le montant du loyer du logement de l'immeuble de la Poste selon l'indice de référence des loyers au 1^{er} Janvier 2014, et de fixer le montant du loyer à 756,74 € mensuel, auxquels s'ajouteront 50 € de charges pour la consommation d'eau, d'assainissement et les ordures ménagères.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

REVALORISATION DU LOYER DU LOGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE AU 1^{ER} MARS 2014

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a aménagé dans le bâtiment de l'ancien presbytère au 2 Rue du Fort, un logement d'une superficie de 67 m² qui comprend en outre une terrasse non couverte de 25 m². Le bâtiment abrite également un garage qui est mis à disposition.

Monsieur PORTES indique que, comme mentionné dans le bail, le loyer doit être révisé chaque année à la date anniversaire de celui-ci.

Monsieur PORTES rappelle que pour 2013 le loyer portait sur un montant de 500 € hors charges. Il est donc nécessaire de procéder à la revalorisation du loyer selon l'indice de revalorisation des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre 2013 qui s'élève à 124,66.

Monsieur PORTES propose donc au Conseil Municipal de revaloriser le montant du loyer du logement de l'ancien presbytère selon l'indice de référence des loyers au 1^{er} Mars 2014, et de fixer le montant du loyer à 504,49 € mensuel, auxquels s'ajouteront 30 € de charges pour la consommation d'eau, d'assainissement et les ordures ménagères.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION DE TITRE EN NON-VALEUR BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal que malgré l'intervention du Trésor Public et les moyens déployés, trois titres de recette n'ont pu être recouverts. Ces titres concernent :

- le non-paiement des frais de restauration scolaire 2012 de Monsieur SABAS Grégory, d'un montant de 5,80 €,
- le non-paiement des frais de restauration scolaire 2011 de Monsieur CHEVALIER Olivier, 2, rue des Bleuets à FINHAN, d'un montant de 17,20 €,
- le non-paiement de l'assainissement 2005 de Monsieur GILSON, d'un montant de 308,70 €.

Monsieur PORTES indique que suite au document fourni par le Trésorier de la commune, il convient d'émettre un mandat à l'article 6541 correspondant aux sommes non recouvrées en vue de leur admission en non-valeur, soit 331,70 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

INSCRIPTIONS DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : Michel PORTES

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement du budget communal de l'exercice 2013 s'élevaient à 885.234,00 € (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 265.000,00 €), que le quart de ces crédits représentent donc 221.308,50 € et considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses nouvelles avant l'adoption du Budget de l'exercice 2014, Monsieur PORTES propose au Conseil

Municipal, sur le budget communal, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 150.000,00 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 71.308,50 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

VIREMENTS DE CREDITS

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits afin de permettre la régularisation de certaines affectations budgétaires.

Monsieur PORTES propose à l'assemblée délibérante de procéder aux virements de crédits suivants :

234- Illuminations de Noël

- Opération 234 – Illuminations de Noël
Article 2188-234/020 + 500,00 Euros
- Opération 247 – Travaux préfabriqué complexe sportif
Article 21318-247/411 - 500,00 Euros

238 – Equipements 2013 Ecole maternelle

- Opération 238 – Equipements 2013 école maternelle
Article 21312-238/211 + 2.000,00 Euros
- Opération 247 – Travaux préfabriqué complexe sportif
Article 21318-247/411 - 2.000,00 Euros

248 – Amélioration installation complexe sportif

- Opération 248 – Amélioration installation complexe sportif
Article 21318-248/211 + 1.000,00 Euros
- Opération 247 – Travaux préfabriqué complexe sportif
Article 21318-247/411 - 1.000,00 Euros

254 – Panneaux électroniques d'information

- Opération 254 – Panneaux électroniques d'information
Article 2188-254/020 + 11.000,00 Euros
- Opération 247 – Travaux préfabriqué complexe sportif
Article 21318-247/411 - 11.000,00 Euros

Chapitre 014 Atténuation de produits

- Chapitre 014 – Atténuation de produits
Article 73923/020 + 200,00 Euros
Article 7391172/020 + 700,00 Euros
- Chapitre 012 – Charges de personnel
Article 6218/020 - 900,00 Euros

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION « VOIRIE ET SECURITE »

MISE EN ENQUETE PUBLIQUE – PROJET DE CESSION D'UNE PORTION DE VOIE DU CHEMIN RURAL DE CABALDOS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a été saisi il y a très longtemps par M. et Mme DE TORRES domiciliés Chemin de Cabaldos, des inconvénients que représente pour eux la position du chemin rural qui traverse leur propriété et qui est située à proximité immédiate de leur habitation implantée dans un secteur non urbain.

Monsieur FAURIE ajoute que si dans le passé, ce type de propriété était desservi par un chemin rural à usage seulement agricole, aujourd'hui, la situation est toute autre et le trafic est devenu beaucoup plus dense et varié (randonneurs, vététistes, motos et quads, ...). Il en ressort une gêne évidente pour cette habitation qui, bien que se trouvant dans un environnement naturel sauvage et isolé, subit des nuisances de par la position de la voie qui est ouverte au public.

Monsieur FAURIE rappelle encore que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé favorablement pour la prise en compte d'un déplacement de l'emprise du chemin. En effet, un accord de principe a été donné voici plusieurs années, le conseil municipal ayant considéré que le déplacement partiel de l'assise du chemin ne remettait nullement en cause l'intérêt public de ces voies et leur utilisation.

La commune, alors compétente en matière de « voirie », avait imposé comme contraintes, la prise en charge totale par les propriétaires de l'ensemble des frais de géomètre liés aux divisions parcellaires imposées par le rétablissement du chemin dévié (division et bornage). La commune se chargeait de faire rédiger l'acte administratif nécessaire au transfert de propriété. La voie rétablie après déviation, étant une voie rurale, uniquement réservée au passage de piétons ou de VTT, il n'a pas été demandé d'aménagement de structure, mais seulement une emprise d'au moins 4 mètres, en herbe. L'accord de la commune était soumis à un échange de terrain, sans soulte.

Monsieur FAURIE précise dans ce cadre la procédure à suivre : la commune désaffecte la voie actuelle et la rétrocède au propriétaire concerné en échange d'un terrain correspondant à la nouvelle emprise de la voie. La surface supplémentaire acquise par la commune ne donne droit à aucune compensation financière.

Le transfert de la compétence « voirie » à la Communauté de Communes du Frontonnais vient modifier quelque peu la procédure à mettre en œuvre pour mener à bien cette demande de déplacement partiel de l'assise de cette voie publique.

La première phase de la procédure, qui consiste dans la désaffectation de la voie et son déclassement, incombe à la commune. La deuxième phase, qui porte sur le rétablissement de la voie par la nouvelle emprise, est du ressort du conseil communautaire.

Monsieur FAURIE indique encore que toutes les conditions posées sont aujourd'hui réunies et qu'il est donc envisageable de procéder à la désaffectation de la portion de voie concernée en mettant en œuvre une enquête publique. Il précise que la parcelle concernée est la parcelle cadastrée Section E n°1102 d'une superficie de 625 m².

Monsieur FAURIE propose donc au Conseil Municipal de mettre en œuvre une enquête publique afin de pouvoir procéder à la désaffectation d'une portion du Chemin rural de Cabaldos, à savoir la parcelle cadastrée Section E n°1102 d'une superficie de 625 m².

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

MISE EN ENQUETE PUBLIQUE – PROJET DE CESSION D'UNE PORTION DE VOIE DU CHEMIN COMMUNAL DE GEORDY

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a été saisi il y a très longtemps par M. et Mme DEYSSON domiciliés Chemin de Geordy, des inconvénients que représente pour eux la position de la voie communale qui traverse leur propriété et qui est située à proximité immédiate de leur habitation implantée dans un secteur non urbain.

Monsieur FAURIE ajoute que si dans le passé, ce type de propriété était desservi par un chemin rural à usage seulement agricole, aujourd'hui, la situation est toute autre et le trafic est devenu beaucoup plus dense et varié (randonneurs, vététistes, motos et quads, ...). Il en ressort une gêne évidente pour cette habitation qui, bien que se trouvant dans un environnement naturel sauvage et isolé, subit des nuisances de par la position de la voie qui est ouverte au public.

Monsieur FAURIE rappelle encore que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé favorablement pour la prise en compte d'un déplacement de l'emprise du chemin. En effet, un accord de principe a été donné voici plusieurs années, le conseil municipal ayant considéré que le déplacement partiel de l'assise du chemin ne remettait nullement en cause l'intérêt public de ces voies et leur utilisation.

La commune, alors compétente en matière de « voirie », avait imposé comme contraintes, la prise en charge totale par les propriétaires de l'ensemble des frais de géomètre liés aux divisions parcellaires imposées par le rétablissement du chemin dévié (division et bornage). La commune se chargeait de faire rédiger l'acte administratif nécessaire au transfert de propriété. La voie rétablie après déviation, étant une voie rurale, uniquement réservée au passage de piétons ou de VTT, il n'a pas été demandé d'aménagement de structure, mais seulement une emprise d'au moins 4 mètres, en herbe. L'accord de la commune était soumis à un échange de terrain, sans soulte.

Monsieur FAURIE précise dans ce cadre la procédure à suivre : la commune désaffecte la voie actuelle et la rétrocède au propriétaire concerné en échange d'un terrain correspondant à la nouvelle emprise de la voie. La surface supplémentaire acquise par la commune ne donne droit à aucune compensation financière.

Le transfert de la compétence « voirie » à la Communauté de Communes du Frontonnais vient modifier quelque peu la procédure à mettre en œuvre pour mener à bien cette demande de déplacement partiel de l'assise de cette voie publique. La première phase de la procédure, qui consiste dans la désaffectation de la voie et son déclassement, incombe à la commune. La deuxième phase, qui porte sur le rétablissement d'une voie rurale par la nouvelle emprise, est du ressort du conseil communautaire.

Monsieur FAURIE ajoute que 2 conditions nouvelles ont été posées à la famille Deysson pour engager la procédure souhaitée : n'avoir qu'un seul interlocuteur dans la procédure et obtenir une cession gratuite de terrain supplémentaire pour l'aménagement d'une aire de retournement.

Monsieur FAURIE indique encore que ces conditions sont aujourd'hui réunies et qu'il est donc envisageable de procéder à la désaffectation de la portion de voie concernée en mettant en œuvre une enquête publique. Il précise que les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées E 1884 d'une superficie de 139 m² et D 2272 d'une superficie de 149 m². Le projet de désaffectation porte donc sur une superficie totale de 288 m².

Monsieur FAURIE propose donc au Conseil Municipal de mettre en œuvre une enquête publique afin de pouvoir procéder à la désaffectation et au déclassement d'une portion du Chemin de Geordy d'une superficie de 288 m² (parcelles E 1884 et D 2272).

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

SECURISATION DES PASSAGES PIETONS : MISE EN PLACE DE POINTS D'ECLAIRAGE SPECIFIQUES RUE JEAN JAURES, RUE DE LA TUILERIE, RUE DE LA VIOLEZE ET RUE DU FONTANAS

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER informe le Conseil Municipal que suite à la demande de points d'éclairage spécifiques aux passages piétons rue Jean Jaurès, rue de la Tuilerie, rue de la Violèze et rue du Fontanas, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération consistant dans la mise en place de 9 éclairages de traversée piétonne.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune devrait s'élever à 13 773 €.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-Projet Sommaire, de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE CHEMIN DES BOCAGES

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 13/02/2012 concernant l'extension du réseau d'éclairage public sur le chemin des Bocages, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Fourniture, déroulage et réglage de 420 mètres de câble torsadé 2x16mm²,
- Fourniture et pose sur poteau béton de 6 lanternes routières 100W SHP,
- Fourniture et pose dans l'armoire de commande existante d'une horloge astronomique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune devrait s'élever à 2 803 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté, et de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

1^{ERE} REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : ARRET DU PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION

Rapporteur : Alain LEGRAND

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et vu la délibération du Conseil Municipal n° 13/05/13 du 27 Mai 2013, prescrivant la 1^{ère} révision allégée du PLU et fixant les modalités de la concertation, Monsieur LEGRAND rappelle à l'Assemblée que la modification porte sur l'espace boisé classé dans la zone 1UB au lieu-dit « Le Vigé » en limite de la zone 1AUe du Vigé. La diminution de l'espace boisé classé, afin de faire correspondre à la réalité du terrain, se limite à une trouée de 6 mètres de largeur qui permettra la liaison entre la future voie désenclavant cette partie de la zone 1UB et la voie secondaire de la zone 1AUe (impasse du Chêne).

L'objet de cette révision ayant été rappelé aux membres du Conseil Municipal, il importe, en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, de tirer le bilan de la concertation, dont les formes ont été préalablement édictées dans la délibération du 27 Mai dernier :

- Affichage de la délibération en mairie pendant la durée des études nécessaires,
- Mise à disposition du projet en mairie avec un registre en vue de recueillir les observations éventuelles du public du 7 Novembre 2013 au 6 Décembre 2013 inclus,
- Parution d'un article sur La Dépêche du Midi le 30 Octobre 2013,
- Affichage sur les panneaux publics et abord du site le 30 Octobre 2013,
- Information sur le site internet de la commune à partir du 30 Octobre 2013.

Cette concertation n'a relevé aucune observation particulière.

Monsieur LEGRAND informe également que le dossier de la 1^{ère} révision allégée a été transmis pour avis aux personnes publiques associées le 7 Novembre 2013.

Vu le projet de la 1^{ère} révision allégée présenté, Monsieur LEGRAND propose au Conseil Municipal de tirer le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la 1^{ère} révision allégée du PLU, comme suit :

- Affichage de la délibération en mairie pendant la durée des études nécessaires,
- Mise à disposition du projet en mairie avec un registre en vue de recueillir les observations éventuelles du public du 7 Novembre 2013 au 6 Décembre 2013 inclus,
- Parution d'un article sur La Dépêche du Midi le 30 Octobre 2013,
- Affichage sur les panneaux publics et abord du site le 30 Octobre 2013,
- Information sur le site internet de la commune à partir du 30 Octobre 2013.

Cette concertation n'ayant reçu ni observations ni remarques, Monsieur LEGRAND propose d'arrêter le projet de la 1^{ère} révision allégée du PLU tel qu'il est présenté.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Rapporteur : Alain LEGRAND

- ZA des Pélissières : la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a donné un avis favorable au projet d'extension d'Intermarché (+ 734 m²) ;
- Aménagement de la zone d'activités de Pythagore : 8 permis de construire ont été délivrés et la construction des bâtiments est en cours ;
- Syndicat des Eaux : les travaux chemins de Binest et de Galère sont en cours ainsi que la mise en place d'un poteau incendie ;
- Urbanisation de la zone du Vigé : 8 permis de construire ont été délivrés ;
- Lotissement « Les Vallons d'Arthur » rue de la Pégou : les travaux d'aménagement de ce lotissement de 12 lots viennent de commencer ; un 1^{er} permis de construire a été déposé ;
- Révision du Schéma Communal d'assainissement : nous sommes dans l'attente de la validation du projet par la DREAL ; une présentation du projet a été faite en Mairie le 12 décembre dernier ;
- Extension du réseau d'assainissement collectif : les travaux sont en cours pour le Chemin du Moulin à Vent et la zone du Vigé ; les travaux de la 1^{ère} tranche de la Route de Vacquiers auront lieu en début d'année 2014 ;
- P.L.U. – 8^{ème} modification : une réunion avec les personnes associées s'est tenue au mois de décembre ;

**COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET
COMMUNICATION**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL MUNICIPAL « A.O.S.P.M. »

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Monsieur ESTAMPE rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « A.O.S.P.M. » dans l'organisation de la bourse aux jouets du 24 Novembre 2013.

A ce titre, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 176,00 €

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 176,00 € à l'A.O.S.P.M.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « BAOBAB 31 »

Rapporteur : Nadine DEYSSON

Madame DEYSSON rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation du marché de Noël du 1^{er} Décembre 2013.

A ce titre, elle propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.125,00 €

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.125,00 € à BAOBAB 31.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ASSOCIATION DES RECHERCHES HISTORIQUES SUR BOULOC »

Rapporteur : Nadine DEYSSON

Madame DEYSSON fait état à l'Assemblée du fort investissement dans la manifestation « les journées du patrimoine » à Bouloc de l'association dénommée « A.R.H.B » (Association de Recherches Historiques sur Bouloc).

Afin d'encourager ce type d'initiative, elle propose le versement par la commune de Bouloc d'une subvention exceptionnelle de 100,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'association nouvellement créée « A.R.H.B. ».

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PARENTS D'AUJOURD'HUI »

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS fait état à l'Assemblée de la création d'une nouvelle association à Bouloc dénommée « Parents d'aujourd'hui », qui a pour objet le soutien à la parentalité.

Elle rend compte de l'ensemble des investissements nécessaires au démarrage de l'activité de cette association.

Afin d'aider cette association, Madame FERNEKESS propose le versement par la commune de Bouloc d'une subvention de 100,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 100,00 € à l'association nouvellement créée « Parents d'aujourd'hui ».

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « BOUGE BOULOC »

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS fait état à l'Assemblée de la création d'une nouvelle association à Bouloc dénommée « Bouge Bouloc », qui a pour objet l'organisation d'un grand festival de musique en septembre 2014.

Elle rend compte de l'ensemble des investissements nécessaires au démarrage de l'activité de cette association.

Afin d'aider cette association, Madame FERNEKESS propose le versement par la commune de Bouloc d'une subvention de 100,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 100,00 € à l'association nouvellement créée « Bouge Bouloc ».

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

PUBLICATIONS :

Bouloc les Nouvelles et les Rendez-vous seront distribués début janvier et la dernière publication de l'année 2013, l'Agenda Bucerep est en cours de distribution par les élus ;

VIE ASSOCIATIVE :

La commission a assisté à l'assemblée générale de plusieurs associations ; de nouvelles associations bénéficient de l'accès à internet dans la Maison des Associations ;

INFORMATIQUE :

L'accès aux formulaires d'état-civil est désormais possible depuis le site internet de la commune ;

VIE CULTURELLE :

- Une délégation du Comité de Jumelage s'est rendue à Blansko pour la fête de la Saint-Martin ; La remise des prix des Villes et Villages Fleuris a eu lieu au Conseil Général le 13 décembre dernier ; 3 familles boulocaines ont été primées ;

EVENEMENTIEL :

- La cérémonie de mise à l'honneur des sportifs et dirigeants méritants a eu lieu le vendredi 22 novembre dernier ;
- La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants a eu lieu le vendredi 6 décembre ;
- Le spectacle de Noël sera offert aux enfants de la commune le samedi 14 décembre ;
- Le repas du personnel communal est programmé le 10 janvier prochain.

COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DU PATRIMOINE COMMUNAL

POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS :

Rapporteur : Daniel NADALIN

ECOLE MATERNELLE :

Marché de travaux : SOCOTEC a réalisé en lieu et place de l'entreprise défailante, P.C.C., les mesures acoustiques dans les 2 nouvelles salles de classe. Le rapport est attendu.

BATIMENT DE LA MAIRIE :

Le rafraîchissement de l'entrée et de la cage d'escalier devrait être réalisé en janvier 2014.

MAISON DES ASSOCIATIONS :

La porte de la chaufferie a été remplacée.

TRAVAUX DE RENOVATION DES COURTS DE TENNIS :

Les travaux sont en cours mais ont pris un peu de retard du fait des conditions météorologiques.

TRAVAUX SUR LE MAITRE-AUTEL :

Les travaux de rénovation du maître-autel devraient commencer au mois de janvier 2014.

CONSTRUCTION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE :

Une pré-étude a été confiée au C.A.U.E. qui rendra son rapport le 19 décembre prochain.

COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Marie SAURIN

1/ Forum social

Vendredi 22 novembre s'est tenue à Villaudric, la 2^{ème} réunion de préparation du prochain forum social organisé par la Communauté de Communes du Frontonnais.

La date de cette manifestation est arrêtée au 21 février 2014.

2/ Résidence mixte route de Fronton

La commission Solidarité et Actions Sociales s'est rendue le lundi 25 novembre à Mons, petite commune où une résidence pour personnes âgées est implantée. Ce projet a également été conduit par Colomiers Habitat. Cette visite avait pour but principal de voir le fonctionnement de la salle commune et de ses activités.

3/ Atelier équilibre

Le pôle social de la CCF nous informe qu'un atelier équilibre va être mis en place à compter du 20 décembre à la salle des fêtes de Villeneuve-lès-Bouloc. Il sera animé par l'association Ans Vies Ages.

4/ Repas des aînés

220 personnes se sont inscrites et on a dénombré 217 personnes présentes. Tout s'est très bien passé.

5/ Jardins solidaires

Une réunion collective est prévue le 20 décembre à partir de 18 heures. Tous les jardiniers sont conviés. Cette rencontre a pour but de préciser certains points du règlement et de renouveler les contrats en début d'année 2014.

6/ Société les Chalets et résidence Saint-Pierre

Une rencontre avec cet organisme concernant la résidence Saint-Pierre rue du Cardillou a été provoquée par Monsieur FAURIE. Celle-ci fut initiée à la suite de plusieurs dysfonctionnements évidents constatés depuis un certain temps et notamment des charges exorbitantes pour les locataires. Le Directeur Général et le Directeur d'Agence ont répondu à nos interrogations. Les locataires de la résidence du Cardillou avaient également alerté la mairie sur un certain nombre de points, que nous avons également souhaité évoquer. Il semblerait que cette rencontre porte ses fruits. Les locataires ont été entendus le mercredi 11 décembre sur site après une nouvelle entrevue entre Monsieur FAURIE et un représentant de la SA des Chalets.

**COMMISSION « ENFANCE JEUNESSE VIE
SCOLAIRE »**

**DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
LOCAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS POUR LES BESOINS
DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Rapporteur : Josette FERNANDES

Madame FERNANDES informe l'Assemblée que, depuis la création du Relais Assistantes Maternelles de Bouloc, les accueils collectifs ont lieu au Centre de Loisirs de la commune.

Elle rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence « Petite enfance » dont le Relais Assistantes Maternelles relève, est assurée par la Communauté de Communes du Frontonnais qui souhaite que les accueils collectifs continuent à avoir lieu dans ces mêmes locaux.

Madame FERNANDES indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est donc nécessaire de signer une convention pour mettre 2 salles d'activités du Centre de Loisirs à disposition de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Elle propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Frontonnais 2 salles d'activités du Centre de Loisirs pour les besoins du relais Assistantes Maternelles, et d'autoriser le Maire signer la convention de mise à disposition présentée.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Josette FERNANDES

A.L.A.E. : une réunion de concertation portant notamment sur l'application des nouveaux rythmes scolaires a eu lieu le 13 décembre dernier ; un assouplissement du dispositif mis en place après la rentrée pour permettre aux enfants de souffler davantage pendant la pause méridienne ;

Enfance / Jeunesse : le CLAS a repris avec 9 enfants à l'école élémentaire et 5 jeunes ; une réunion de préparation du Carnaval prévu le 13 mars a eu lieu le 10 décembre avec les services petite enfance, enfance et jeunesse ;

A.L.S.H. : une rencontre intercommunale aura lieu le 23 décembre à Bouloc ;

P.E.L. : en janvier, le PEL deviendra un Projet Educatif Territorial après signature entre les différentes parties ;

Transports scolaires : le Conseil Général a répondu à notre lettre en faisant 2 propositions quant à une prise en charge financière : participation financière de la commune ou du CCAS ;

Bibliothèque : des animations autour d'un tapis de lecture sont proposées à plusieurs classes de l'école maternelle.

DIVERS

POINT SUR LES COMPETENCES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS :

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE présente la situation au 18 Novembre 2013 :

GENERALITES :

- L'organisation des services a été finalisée ; 13 postes d'adjoints techniques et d'agents de maîtrise pour le pôle d'exploitation voirie ont été créés ; l'aménagement du local de Fronton est en cours ;
- Le gardien de police est en poste depuis le 1^{er} décembre ; une réunion avec les Maires qui n'ont pas de Police Municipale dans leur commune a eu lieu ;
- Communication :

- . Journal de la CCF : il a été diffusé en 12.000 exemplaires ;
- . Site Internet de la CCF : il devrait être prêt pour le 20 décembre ;
- . Agenda CCF pour la population et agenda pour les élus : leur diffusion est prévue en décembre ;
- La CCF a adhéré à la banque de données de Veille foncière SAFER qui sera accessible en temps réel par les 10 communes ;
- Projet de redécoupage des cantons : Projet de motion pour meilleure prise en compte du terroir du Frontonnais

ACTION SOCIALE

- Maison des Jeunes (Bouloc) : l'appel d'offres a été lancé ;
- Harmonisation portage des repas : la procédure d'appel d'offres a abouti : c'est la société Ansamble qui a été retenue avec un prix de repas de 4,20 € ;
- Chantiers d'insertion : le conseil communautaire a décidé de son renouvellement pour 2014 ;
- RAM de Castelnaud : l'extension des heures d'ouverture a été décidée (+ 10 h 00) ;
- Atelier Equilibre : il est relancé sur Villeneuve-Lès-Bouloc ;

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- Rézo-Pouce : le recrutement d'un jeune en service civique est envisagé pour l'animation de ce dispositif ; la mise en place de 40 panneaux est en cours ;
- Projet de tri au porte à porte : une décision doit être prise en décembre pour une application au 1^{er} janvier 2015 ;
- Encombrants et déchets verts : la collecte sur les nouvelles bases fixées par le Conseil Communautaire est opérationnelle ;

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Urbanisme : harmonisation du règlement des PLU – Travail en cours

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Aménagement numérique (ADSL, Fibre optique, 3G, 4G) : des informations complémentaires sont attendues du Conseil Général ;
- Etude géologique sur le terroir AOC : La CCF est en attente de précision pour une participation financière ;

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

- Office de tourisme intercommunal : une rencontre avec la Communauté de Communes du Tarn et Garonne concernée est toujours attendue ; un courrier de relance va être envoyé ;
- Sentiers de randonnée : le travail de la commission se poursuit ;

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

- Piscines couvertes : une réunion a eu lieu le 3 décembre concernant le rapport sur le diagnostic et les orientations ; le Conseil communautaire doit approuver le schéma de territoire ;
- Ecole de musique : le Diagnostic ADDA a été réalisé – Sa présentation a été repoussée à la demande du Conseil Général. Aucune date n'a été communiquée à ce jour ;
- Musiques en vigne : le festival a été intégré aux actions communautaires ;
- Des réflexions sont engagées sur l'intérêt communautaire des équipements sportifs et culturels ;

VOIRIE :

- Achat du terrain pour le parking du Vigé à Bouloc : la rédaction de l'acte est en cours ; la pré-étude d'aménagement est terminée ;
- Achat du terrain pour cheminement piétonnier Fombornier : la rédaction de l'acte est en cours ;

Acquisition du terrain parking ERDF rue de la Tuilerie : le transfert ERDF/EDF est en cours ; l'estimation a été demandée aux services du Domaine ;

Travaux sur RD – sécurisation du carrefour RD63D et RD30 : ERDF a été relancée ;

Parking de la gare de Castelnaud : suite à la saturation du parking, une enquête sur la provenance des utilisateurs est engagée en vue de la mise en place éventuelle de navettes de rabattement ;

Travaux sur Bouloc :

- . Piétonnier Route de Castelnaud 2^{ème} tranche : travaux terminés –
 - radars pédagogiques : leur installation est prévue courant décembre, leur positionnement étant arrêté ;
 - la peinture du « fil vert » et signalétique « piétons/cycles » est réalisée
 - concernant le déplacement des limites de l'agglomération, l'arrêté est en cours d'élaboration ;
- . Aménagement du tourne à gauche sur RD4 pour résidence personnes âgées : les acquisitions foncières sont engagées avec les 2 propriétaires concernés ;
- . Déplacement du panneau Limite d'agglomération route de Vacquiers : il est réalisé ;
- . Bassin de rétention d'eau lotissement de Fombernier : l'approfondissement du fossé d'évacuation va pouvoir être réalisé, l'accord du propriétaire riverain étant obtenu ;
- . Revêtement du Chemin de Panfary (suite à liaison avec rue des Juillasses) : l'évaluation financière est réalisée ;
- . Réaménagements Rue du château (jonction piste cyclable) et Trottoir de jonction rue du château - chemin du Moulin à vent : les travaux sont achevés ;
- . Cheminement piétonnier Fombernier : l'arrêté d'interdiction pour véhicules à moteur est en cours d'élaboration ;
- . Piste cyclable dans agglomération (jonction Mairie – Rue de la Violèze) : le dossier de consultation des entreprises est en cours de préparation.

MOTION SUR LE PROJET DE DELIMITATION DES NOUVEAUX CANTONS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que les lois 2013-402 et 2013-403 du 17 mai 2013 prévoient un redécoupage des cantons en vue de réduire leur nombre.

Le projet de délimitation du nouveau canton de Fronton envisage d'englober les 10 communes de la Communauté de Communes du Frontonnais, les 8 communes de la Communauté de Communes de Val Aïgo et la commune de Buzet-sur-Tarn qui elle fait partie de la Communauté de Communes du Tarn et Agout. Ce nouveau canton prendrait le nom de « Canton de Villemur » et sa population serait de 38 600 habitants.

Monsieur FAURIE indique que le découpage proposé pour les limites du nouveau canton fait apparaître des incohérences et des inquiétudes pour le territoire du Frontonnais, et donc pour celui que porte la Communauté de Communes du Frontonnais.

Ces incohérences sont les suivantes :

- I) Dans les limites actuelles du canton de Fronton :
 - Le non-respect du critère démographique (prédominant) : avec 42 221 habitants, le canton de Fronton satisfait au seuil inférieur (36 849 habitants) et supérieur (55 273 habitants) de la moyenne départementale, avec moins 8%,
 - La non prise en compte des limites cantonales actuelles.
- II) Dans la nouvelle délimitation :
 - La non prise en compte de l'évolution de la population définie par le SCOT,

- L'inadéquation entre la position du futur Chef-lieu de canton et la forte progression démographique et économique du bassin de vie du Frontonnais,
- Le poids de la Communauté de Communes du Frontonnais non reconnue,
- La dénomination du canton pas adaptée à la réalité du terrain.

Les inquiétudes sont :

- La perte de l'identité économique et touristique du Frontonnais acquise par le canton de Fronton,
- Le maintien des services publics dans le chef-lieu de canton actuel, Fronton.

Compte tenu des enjeux considérables que cette réforme peut avoir sur l'avenir de notre territoire, Monsieur FAURIE soumet au Conseil Municipal le vote de la motion suivante :

Le Conseil Municipal de la commune de Bouloc, souhaite alerter Monsieur le Préfet et les parlementaires sur la proposition de découpage proposé pour notre territoire.

Dans ce projet de délimitation du nouveau « canton de Villemur », le Conseil Municipal relève des incohérences au regard du poids de la démographie de l'Intercommunalité du Frontonnais sur les bases fixées par le SCOT nord et de son fort dynamisme économique. Il vous fait part de son inquiétude à propos de la perte d'identité touristique et économique du Frontonnais et du risque de perte de proximité des services publics. En conséquence, le Conseil Municipal ne se reconnaît pas dans la dénomination du nouveau « canton de Villemur ».

Le Conseil Municipal demande que le respect du critère démographique et la prise en compte des limites cantonales actuelles s'appliquent au Canton de Fronton existant.

Il demande que l'identité territoriale forte que représente le vignoble de l'AOP de Frontonnais soit reconnue et préservée afin de conforter la vocation économique et touristique développée sur ce territoire en conservant le nom de Fronton ou canton du Frontonnais.

La séance est levée à 23 h 00.

Relevé des délibérations :

2013/10/01	Finances locales - Divers	Revalorisation du loyer du local professionnel de la Poste
2013/10/02	Finances locales - Divers	Revalorisation du loyer du logement de la Poste
2013/10/03	Finances locales - Divers	Revalorisation du loyer du logement de l'ancien presbytère
2013/10/04	Décisions budgétaires	Taxes et produits irrécouvrables
2013/10/05	Décisions budgétaires	Inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014
2013/10/06	Décisions budgétaires	Virements de crédits
2013/10/07	Voirie	Mise en enquête publique : projet de désaffectation d'une portion de voie du chemin rural de Cabaldos
2013/10/08	Voirie	Mise en enquête publique : projet de désaffectation d'une portion de voie du chemin rural de Cabaldos
2013/10/09	Voirie	S.D.E.H.G. : mise en place de points d'éclairage spécifiques aux passages piétons Rue Jean-Jaurès, rue de la Tuilerie, rue de la Violèze et rue du Fontanas
2013/10/10	Documents d'urbanisme	1ère révision allégée du P.L.U. : arrêt et bilan de concertation du public
2013/10/11	Voirie	S.D.E.H. G. : extension du réseau d'éclairage public Chemin des Bocages
2013/10/12	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'A.O.S.P.M.
2013/10/13	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Baobab 31
2013/10/14	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'A.R.H.B.
2013/10/15	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention à l'association "Parents d'aujourd'hui"
2013/10/16	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention à l'association "bouge Bouloc"
2013/10/17	Intercommunalité	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux et de biens municipaux pour les besoins dsu R.A.M. à la C.C.F.
2013/10/18	Vœux et motions	Motion sur le projet de délimitation des nouveaux cantons

Emargements pour la séance du lundi 16 décembre 2013 :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Alain LEGRAND</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Marie SAURIN</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Louis BONHOMME</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à Ch. FAURIE</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Philippe BOUCHE</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à A. LEGRAND</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i> <i>Absente</i>	<i>Maryse CAMP</i>
<i>Nadine REY</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à D. NADALIN</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente</i>	<i>Rose-Marie URRIOLEITIA</i> <i>Absente</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>			